



PRISE DE POSITION DE LA COGEST SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DE L'INSPECTION DES FINANCES

Monsieur le Président du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les Députés,

L'Inspection des finances est l'organe administratif supérieur du canton en matière de contrôle de la gestion financière et de la réalisation des mandats de prestations. Ses activités sont régies par la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers (LGCAF) et son règlement de service adopté par le Grand Conseil.

En tant qu'instance indépendante et autonome, elle seconde le Conseil d'Etat et les Départements, mais aussi et surtout le Grand Conseil, plus spécialement les Commissions des finances et de gestion, dans l'exercice de leurs tâches de haute surveillance sur la gestion administrative et financière de l'Etat et de ses institutions.

Comme chaque année, l'Inspection des finances (IF) rapporte au Parlement sur son activité de l'année écoulée. En session de juin 2019, l'activité annuelle déployée nous est décrite en toute transparence.

Les rapports de l'IF sont fondés sur des faits. Leur qualité permet de saisir les véritables problèmes constatés et de les apprécier. La COGEST, destinataire des rapports de détails de l'IF, les traite lors de chaque séance plénière. Ils constituent l'une des sources d'informations lui permettant de réaliser sa mission de haute surveillance de la gestion de l'Etat.

À ce titre, la COGEST souligne plus particulièrement que :

- les comptes de l'Etat ont été établis selon le MCH2 ; l'IF conclut à la conformité du bilan établi au 31 décembre 2018 ;
- l'IF a apporté son appui au choix de la décision qui a prévalu pour l'assainissement de CPVAL ;
- l'IF a accompagné toutes les étapes de l'assainissement de la Municipalité de Loècheles-Bains qui s'est achevé en décembre 2018 par la reprise par la municipalité des dettes de 9.6 millions de francs de SANAG Leukerbad AG, ce qui permet la dissolution de cette société ;
- des travaux importants ont été réalisés pour la mise en place du fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (Fonds FIGI) ; l'IF constate qu'il reste toutefois encore beaucoup à faire pour que, dans le délai légal de 3 ans, l'organisation qui doit prévaloir puisse atteindre un niveau suffisant pour gérer un patrimoine bâti de plus d'un milliard de francs ;
- l'Hôpital du Valais s'est doté d'une organisation, de processus et d'une équipe de projet afin de piloter au mieux les investissements stratégiques cautionnés par l'Etat de plus de 400 millions de francs ;
- les communes municipales ne participent pas toujours au financement des forêts protectrices tel que prévu par la loi ;
- des recommandations ont été formulées en lien avec l'activité métier du Service de la géoinformation, notamment pour que le nombre de lots en retard soit diminué en 2019.



La COGEST a été interpellée par la vente des immeubles « Les Bouleaux » et invite le Conseil d'Etat à sensibiliser ses représentants au sein de CPVAL à davantage de vigilance quant aux processus liés à la vente de ses biens.

La COGEST note que l'IF relève globalement la bonne qualité de la gestion des services et institutions étatiques de notre canton. Par son travail et notamment la mise en évidence de situations nécessitant des corrections, l'IF y contribue pleinement.

La COGEST salue également la participation de l'IF à des comités de pilotage et groupes de travail dans son rôle de conseil et de suivi de ses recommandations. L'IF y apporte son savoir et sa compétence dans l'intérêt de la réussite de ces projets relevant d'une importance évidente pour la bonne gestion administrative de la sphère étatique.

L'indépendance et l'autonomie d'actions de l'IF constituent des points forts reconnus et ne doivent en aucun cas être affaiblies ou réduites.

En tant que commission de haute surveillance, la COGEST souligne le travail important et de qualité de l'IF en tant qu'organe administratif supérieur du canton. Avec les Commissions parlementaires de haute surveillance, l'IF constitue l'une des entités permettant à la population, aux contribuables et à leurs représentants élus d'être rassurés sur le respect des principes de bonne gestion et d'emploi judicieux des deniers publics de l'Etat.

Si l'IF s'est hissée à ce niveau de compétence et de professionnalisme, cela est en particulier dû à son chef de service, M. Christian Melly, dont la retraite a sonné à fin mai 2019 après 46 années au service de notre canton. Il a su s'entourer de collaborateurs qualifiés et leur a insufflé un esprit positif leur permettant d'être à même de traiter tous les rôles de contrôle et de conseil dans les mandats attribués et d'apporter ainsi leur contribution à la bonne marche de l'Etat. La COGEST remercie tout spécialement ce serviteur des institutions cantonales.

Les relations entre la COGEST et l'IF sont prévues et précisées à l'art. 44 de la LGCAF. La COGEST entend continuer la collaboration telle qu'existant actuellement avec l'IF ; dans le cadre de sa mission, elle sait qu'elle peut en effet compter sur la disponibilité et l'appui d'un service professionnel, compétent et indépendant.

La COGEST vous invite, Monsieur le Président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre connaissance du rapport d'activité 2018 de l'IF.

Tout en priant le Conseil d'Etat d'assurer la mise en œuvre de toutes les recommandations de l'IF, la COGEST adresse ses remerciements à l'IF pour le soutien précieux et la collaboration fortement appréciée tout au long de l'année.

Sion, le 26 avril 2019

La présidente :

Le vice-président :

Le rapporteur :

Marianne Maret

Patrick Hildbrand

Fabien Girard

